

Cahier des charges et règles communes aux officiels

(complément spécifiques à la CHARTE FEDERALE FSJT)

Auteur : CFA JUDO	A destination de : ORGANISATEUR
	Dernière modification : JUIN 2014
Objectifs : Organisation des championnats et coupes de France FSJT	
:	

Titre de l'épreuve fédérale :

Dates :

Lieu :

Organisateur : SIGNATURES POUR ACCORD

Le Président du comité régional :	
Le Président du comité départemental :	
Le Président de la commission régionale de judo	
Le Président de la commission départementale judo :	
Le Président du club éventuellement :	
Le Représentant de la CFA pour accord :	

SOMMAIRE

1 – Candidatures	page 3
2 – Comité d'organisation	page 3
3 – Préparation du championnat	page 4
4 – Budget prévisionnel	page 4
5 – Installation et matériels	page 4
6 – Secrétariat	page 5
7 – Salle d'examen	page 6
8 – Salle de détente	page 6
9 – Pesées	page 6
10 – Commissaires sportifs	page 6
11 – Arbitrage	page 6
12 – Hébergement des arbitres	page 7
13 – Service Premiers secours	page 7
14 – Contrôle anti-dopage	page 7
15 – Service d'ordre	page 7
16 – Déjeuners	page 7
17 – Récompenses	page 8
18 – Accès salle de compétition	page 8
19 – Déroulement type d'une épreuve fédérale	page 8
20 – Bilan financier	page 8

1 CANDIDATURES

Les candidatures à l'organisation d'une épreuve fédérale peuvent être présentées par une commission départementale de Judo, par une commission régionale de Judo, ou un comité régional ou départemental F.S.G.T.

Elles sont adressées par écrit à la commission fédérale d'activité de judo au minimum un an avant la date prévue. Le dossier de présentation doit comporter un maximum de renseignements (lieu, possibilités d'accès, aides municipales, ...)

Les lieux d'implantation doivent être facilement accessibles (gare, aéroport, hôtels en nombre suffisant) et présenter un intérêt culturel et touristique.

2 COMITE D'ORGANISATION

Il est composé de représentants :

- de la Direction Nationale Collégiale (DNC) ou du Domaine des Activités (D1)
- de la Commission Fédérale d'Activité Judo Ju-Jitsu (CFA Judo Ju-Jitsu)
- des Commissions Départementale et Régionale de Judo Ju-Jitsu (CDJJJ ou CRJJJ)
- des Comités Départemental et Régional (CD et CR)
- du club local éventuellement
- de la municipalité accueillant l'épreuve (si souhaité)

3 PREPARATION DU CHAMPIONNAT

Prévoir :

- dossier de presse (journaux, radios, télévisions..)
- affiches
- invitations aux autorités locales
- réceptions
- communication à la Commission Fédérale d'Activité (qui se chargera de la diffusion aux comités et clubs), au minimum **3 mois** avant le championnat, du dossier d'accueil qui comprendra au minimum :
 - la liste des hôtels avec tarifs, ainsi que les possibilités d'hébergement à tarif réduit.
 - le plan d'accès au gymnase, ses adresse et téléphone.
 - les centres d'intérêts culturels ou touristiques

4 BUDGET PREVISIONNEL

Le **budget prévisionnel** est étudié lors de la première réunion préparatoire. Il est envoyé à la Commission Fédérale d'Activité **3 mois** au moins avant le championnat.

4-1 LA FEDERATION PREND EN CHARGE

- a) Les tee-shirts « champions »
- b) Les médailles, coupes et les souvenirs au Maire de la commune d'implantation.
- c) Toutes autres dépenses nécessaires à l'organisation dont l'engagement aura été négocié avec la CFA Judo *avant* les championnats.

Dans tous les cas de figure, et à aucun moment, la CFA ne prendra en charge un quelconque déficit qui revient à la structure organisatrice. Les charges d'organisation faisant l'objet d'un plan précis d'organisation.

4-2 L'ORGANISATEUR PREND EN CHARGE

a) Les déjeuners (midi) du samedi, du dimanche et du lundi de l'ensemble des arbitres et membres de la CFA (impliquer dans l'organisation) seront pris obligatoirement sur le site des compétitions (maximum de 30 repas par jour pour la délégation officielle). Aucune contrepartie ne sera allouée à ceux qui déjeuneraient hors du site.

b) Les déjeuners du service médical.

c) Les dépenses de restauration de ses membres de l'organisation et des commissaires sportifs.

d) Les affiches doivent contenir obligatoirement les logos FSGT, des partenaires, l'intitulé « Championnat de France FSGT ou Coupe de France FSGT », date, lieu et le nom spécifique du championnat.

e) Le service de premier secours.

5 INSTALLATION ET MATERIELS

5-1 GYMNASE

Suffisamment grand pour l'installation de CINQ surfaces de tapis réglementaires, éventuellement quatre peuvent être acceptés après accord de la CFA, avec gradins d'au moins 800 places assises.

5-2 SONORISATION

Sono avec un lecteur CD et des micros, 1 pour la table centrale + 1 par tapis – 2x200 watts minimum.

5-3 CINQ TAPIS REGLEMENTAIRES

Avec une aire de combat de **6m x 6 m** et **3 m** de largeur pour toutes les surfaces de sécurité.

De deux couleurs différentes afin de bien délimiter aires de combat et surfaces de sécurité.

5-4 UN PODIUM

5-5 UNE TABLE CENTRALE

D'une longueur de 6 mètres minimum, placée si possible dans l'alignement des autres tables ou en bout des tapis, mais toujours de manière à avoir une vue complète sur les 5 tapis.

Elle sera réservée :

- Au responsable de la compétition désigné par la CFA
- Au responsable de l'organisation
- Au responsable de l'arbitrage
- Au responsable du service d'ordre
- Aux représentants fédéraux...

5-6 PAR SURFACE DE COMPETITION

1 table de 4 mètres de long avec :

- 5 chaises pour les commissaires sportifs et les arbitres au repos.
Seulement 3 chaises seront alignées derrière les tables.
- 4 chronomètres (1 pour le temps de compétition, 2 pour les immobilisations, 1 de secours)
- 1 signal sonore permettant d'annoncer la fin des combats (ex: gong)
- 1 tableau de marque suffisamment lisible par les arbitres et les combattants.
- 3 drapeaux rouges et 3 drapeaux blancs pour les juges et l'arbitre
- 2 chaises d'arbitre pour les juges, si possible avec porte-drapeaux (prévoir un dispositif pour éviter que les pieds de la chaise abîment le tapis)
- 1 tableau pour le décompte du temps (électronique ou manuel)
- 1 seau avec de l'eau et du désinfectant et 1 éponge.

Dans le cas où des panneaux électroniques sont utilisés, il faudra obligatoirement qu'ils soient doublés par des chronos et tableaux manuels.

5-7 BALANCES

- 2 balances électroniques vérifiées par le service des poids et mesures depuis moins de 1 an
- 1 balance non-officielle à la disposition des compétiteurs.

5-8 DEUX TABLES

Pour les évaluateurs de l'arbitrage, d'une longueur de 1,50 m environ, à placer entre les tables de chaque surface de combat

6 SECRETARIAT

Un photocopieur de format A3 et A4 :

- avec 2 ramettes de papier A3 (soit 1000 feuilles)
- et 1 ramette A4 de 500 feuilles,

Il doit être installé soit dans une pièce indépendante avec tables, chaises, soit à proximité de la table centrale.

7 SALLE D'EXAMEN

Salle avec tables et chaises (6 personnes) pour l'examen théorique des candidats au titre d'arbitre fédéral.

8 SALLE DE DETENTE

Une salle de détente ou un coin détente (hors la vue du public) avec café et eau minérale à volonté, doit être à la disposition des officiels (commission fédérale, arbitres, commissaires sportifs...) dès le début de l'ouverture des portes. Cette mise à disposition dispensera l'organisateur de fournir des tickets boisson aux officiels.

9 PESEÉS

Les pesées sont sous la responsabilité d'un membre de la commission fédérale.

L'organisateur met à la disposition de la CFA 2 personnes compétentes par bascule (2).

Les ateliers de pesée ne sont pas mixtes.

L'accès aux salles de pesées est interdit à toute autre personne que les officiels et les combattants. Les combattants ne pourront pas être visibles de l'extérieur. Un service d'ordre devra être placé à la porte pour empêcher l'accès à toute autre personne que les officiels ou les combattants.

10 COMMISSAIRES SPORTIFS

25 commissaires sportifs (5 par tapis) maximum sont nécessaires à l'organisation (avec un minimum de 20). Ils sont fournis par l'organisateur, convoqués par celui-ci et financièrement à sa charge.

Ils doivent avoir une parfaite connaissance de la tenue des tables et des règles d'arbitrage en vigueur.

Les tables doivent être suffisamment isolées des spectateurs. L'organisateur doit faire en sorte qu'aucune personne non habilitée ne puisse se trouver dans cette zone.

11 ARBITRAGE

20 arbitres sont sélectionnés et convoqués par la sous-commission fédérale d'arbitrage, de même que les arbitres se présentant à l'examen d'arbitre fédéral, ils sont à la charge de la CFA.

De jeunes arbitres sont désignés pour arbitrer les championnats FSGT minimes ou les Coupes par équipes départementales poussins et benjamins.

Leurs frais sont pris en charge dans les conditions définie par la CFA et la commission arbitrage.)

12 HERBERGEMENT DES ARBITRES

Les arbitres se logent à leur propre initiative et sont défrayés dans les conditions prévues par la CFA et la commission d'arbitrage.

13 SERVICE PREMIERS SECOURS

Un service de premiers secours est **OBLIGATOIRE** pendant toute la durée des compétitions, pour les premiers soins aux compétiteurs blessés.

Dans tous les cas, un affichage des **Numéros** d'appel d'urgence (SAMU – SMUR – pompiers – ambulance) devra être obligatoirement disponible à la table centrale.

Ce service de premiers secours peut être rempli soit par un médecin, soit par des auxiliaires médicaux tel que kiné ou infirmier(e), soit par des secouristes.

14 CONTROLE ANTI-DOPAGE

L'organisateur mettra en place les moyens pour réaliser ces contrôles conformément à la réglementation. (Salle avec WC, 1 table, une dizaine de chaises et bouteilles d'eau en verre).

Il devra prendre toutes dispositions pour prévoir l'éventuel rapatriement d'un ou des judokas vers leurs hôtels et le cas échéant la possibilité de nourrir le ou les judokas, le médecin contrôleur et le délégué fédéral dans le cas où le contrôle se terminerait tardivement.

La fédération désignera pour l'épreuve un délégué dédié à ce contrôle.

15 SERVICE D'ORDRE

L'équipe du service d'ordre est plus particulièrement chargée de veiller au dégagement des abords des aires de compétition, afin de ne pas gêner les arbitres, les commissaires sportifs et la vue pour le public.

16 DEJEUNERS

Les déjeuners (midi) des délégués de la commission fédérale, des arbitres, des « Jeunes Arbitres », des commissaires sportifs, du service de premier secours et des membres de l'organisation sont à prévoir par l'organisateur, et sont financièrement à sa charge.

Ils sont organisés sur les lieux de compétition. Une salle spéciale doit être réservée à cet effet.

Un buffet froid ou un repas chaud peuvent être organisés, éviter d'excéder 10 € par repas et par personne dans la mesure du possible.

17 RECOMPENSES

Les médailles et les coupes sont à la charge de la commission fédérale, qui les commande à la fédération. Les médailles sont identiques pour toutes les activités, avec une identification pour chaque activité.

Les tee-shirts « champion » sont à la charge de la Fédération, et fournis par elle.

18 ACCES SALLE DE COMPETITION

Ne peuvent être autorisés sur la zone de compétition et sur ses abords, que les combattants, les arbitres, les membres de la CFA, le service de premiers secours et tout porteur de badge.

Il est rappelé que les coaches ne peuvent accéder à leur emplacement que s'ils sont porteurs d'un badge spécifique qu'ils auront reçu en contrepartie de la remise de leur licence.

Pourront également accéder à cette zone ceux qui auront été autorisés par la CFA ou par l'organisateur.

19 DEROULEMENT TYPE D'UNE EPREUVE FEDERALE

19-1 CEREMONIE D'OUVERTURE

Le premier jour de chaque Championnat (discours éventuel du maire, de l'organisateur et du comité), cette cérémonie est prévue en principe de 09h20 à 09h30. Elle sera fixée plus précisément lors des réunions préparatoires.

19-2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Éliminatoires en poules, puis tableau sans repêchage jusqu'aux demi-finales, l'ensemble des finales seront regroupées à l'issue de la compétition de la catégorie d'âge.

19-3 CEREMONIE DE REMISE DES RECOMPENSES

Après chaque finale, remise des récompenses de la catégorie.

Les récompensé(e)s devront être en judogi sur le podium.

19-4 POT DE L'AMITIE (réunissant organisateurs, arbitres, commissaires sportifs...)

20 BILAN FINANCIER

Le bilan financier définitif du championnat est adressé par l'organisateur à la commission fédérale dans les **2 mois** qui suivent la compétition.